



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
659	2020	07	16
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

Numéro et titre de la politique :

Commissioner's Directive (CD) 822 – Medical Isolation and Modified Routine for COVID-19

Directive du commissaire (DC) 822 – COVID-19 – Isolement médical et horaire modifié

Why was this policy developed?

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Commissioner's Directive (CD) 822 – Medical Isolation and Modified Routine for COVID-19 has been developed in order to assist staff in identifying and managing inmates subject to medical isolation and to modified routine for health purposes.

La Directive du commissaire (DC) 822 – COVID-19 – Isolement médical et horaire modifié a été élaborée afin d'aider le personnel à identifier et à gérer les détenus placés en isolement médical et soumis à un horaire modifié pour des raisons de santé.

Given the urgent need to implement measures to prevent the spread of this disease, this policy is being provisionally promulgated without formal consultation. To ensure transparency, a formal internal and external consultation process will occur simultaneous to promulgation. Once all feedback has been received and considered, the policy will be revised and the normal approval and promulgation process will be undertaken.

Compte tenu du besoin urgent de mettre en œuvre des mesures pour prévenir la propagation de cette maladie, la présente politique a été provisoirement promulguée, sans qu'aucune consultation officielle n'ait été menée. Pour assurer la transparence, un processus officiel de consultation interne et externe sera mené en même temps que la promulgation. Une fois que tous les commentaires auront été reçus et pris en compte, la politique sera révisée et le processus habituel d'approbation et de promulgation sera amorcé.

- 2 -

What has changed?

The responsibilities and procedures to implement the process to identify inmates who will be subject to medical isolation, as well as the procedures and management of these measures and those of modified routine for health purposes related to COVID-19 are well detailed within the policy.

How was it developed?

This new policy document was developed by the Health Services Sector, in consultation with the National Headquarters Sector Heads, the Regional Deputy Commissioners, Regional Directors of Health Services, the Correctional Operations and Programs Sector, the Women Offender Sector, Legal Services, and the Policy Sector.

Who will be affected by the policy?

Applies to all CSC staff and contractors working in institutions, excluding Community Correctional Centres.

Contact:

Strategic Policy Division
Policy-Politiques.GEN-NHQ@csc-scc.gc.ca

Qu'est-ce qui a changé?

Les responsabilités et les procédures liées à la mise en œuvre du processus d'identification des détenus qui doivent être placés en isolement médical, de même que les procédures et la façon de gérer ces mesures et celles liées à l'imposition d'un horaire modifié pour des raisons de santé en lien avec la COVID-19 sont bien décrites dans la politique.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Ce nouveau document de politique a été élaboré par le Secteur des services de santé, en consultation avec les responsables de secteur à l'administration centrale, les sous-commissaires régionaux, les directeurs régionaux des Services de santé, le Secteur des opérations et des programmes correctionnels, le Secteur des délinquantes, les Services juridiques et le Secteur des politiques.

Qui sera touché par la politique?

S'applique à tous les membres du personnel et contractuels du SCC travaillant dans les établissements, à l'exception des centres correctionnels communautaires.

Personne-ressource :

Division de la politique stratégique
Policy-Politiques.GEN-NHQ@csc-scc.gc.ca